

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Stéphanie VISINONI, maire, à la suite de la convocation en date du 23 avril 2026.

Étaient présents : Mesdames Messieurs Marie-Dominique AMELINE, Carine BOUCHON, Karine CARRÉ, Matteo GARAVAGLIA, Maxence JAY, Marc-Anthony LINDRON, Sylvain PRUGNEAU, Matthieu SAFONT, Béatrice SOMMEILLER, Stéphanie VISINONI.

Était excusée : Madame Solène CHAUBIRON représentée par Marc-Anthony LINDRON.

❖ Vote taux imposition 2026

Mme le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxes	Taux
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	21,18 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	32,87 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	31,71 %

Mme le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	21,18 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	32,87 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	31,71 %

❖ Vote budget primitif Lotissement 2026

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Stéphanie VISINONI, vote les propositions nouvelles du budget primitif Lotissement de l'exercice 2026 comme suit :

Investissement

Dépenses	170 632,00
Recettes	170 632,00

Fonctionnement

Dépenses	179 760,00
Recettes	179 760,00

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de nommer pour siéger à la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** :

Titulaire : Madame SOMMEILLER Béatrice
Suppléante : Monsieur SAFONT Matthieu

❖ Délégués Don du Sang

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner des référents afin de représenter la commune aux réunions organisées par l'association des donneurs de sang bénévoles de Montmarault et de sa région pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sont nommés référents **Don de sang** :

- Monsieur LINDRON Marc-Anthony
- Madame VISINONI Stéphanie

❖ Référents Ambroisie

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner deux référents afin de lutter contre l'ambroisie et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sont nommés référents **Ambroisie** :

- Madame SOMMEILLER Béatrice en tant qu'élue
- Monsieur JAUNET Maxime en tant qu'agent

❖ Référents salle Lucien Labrune

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner des référents en charge de la salle Lucien Labrune afin de :

- Régler d'éventuels litiges pouvant survenir lors de l'état des lieux de sortie réalisé à l'issue de chaque location (intérieur et extérieur)
- Vérifier le bon état de fonctionnement des différents équipements de la salle des fêtes
- Répondre aux questions éventuelles des agents communaux en charge de l'entretien général de la salle des fêtes
- Assurer la remise ou la restitution des clés lors de la location de la salle et toutes les formalités qui s'y rapporte (signature de la convention, vérification vaisselle, etc.) en cas d'indisponibilité des agents communaux en charge de cette tâche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sont nommés référents **Salle Lucien Labrune** :

- Madame Marie-Dominique AMELINE
- Madame Karine CARRÉ
- Monsieur Matteo GARAVAGLIA

❖ Proposition membres pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en

déhors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

1. Madame Annie LEMEUX
2. Monsieur Mikaël GUILLOT
3. Madame Bernadette LANGLAIS
4. Monsieur Vincent BERTHOLET
5. Monsieur Christian SEFFARI
6. Monsieur François-Xavier BOYER de LATOUR DU MOULIN
7. Monsieur Pierre MAZET
8. Madame Marie-Aude RIPART
9. Monsieur Christian PEILLON
10. Monsieur Frédéric MAYET
11. Monsieur Gérard GUILLAUMIN
12. Monsieur Pascal DUMAS
13. Monsieur Jean-Marc RAYNAUD
14. Monsieur Denis FONDARD
15. Monsieur Philippe DUVERNOIS
16. Madame Marion DESTERNE
17. Monsieur Fabrice BOULICOT
18. Monsieur Frédéric GAYET
19. Monsieur Anthony BIDET
20. Madame Brigitte PRUGNEAU
21. Monsieur Francis NEVEU
22. Madame Brigitte BRUN
23. Monsieur Paul LARONDE
24. Monsieur Marceau BRUN

❖ **Autorisation signature documents marché travaux de rénovation énergétique**

Madame le Maire rappelle que les travaux de rénovation énergétique des différents bâtiments communaux sont terminés mais certaines factures n'ont pas encore été émises.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le maire à régler les factures restant à solder et signer les DGD correspondants pour les travaux concernant les bâtiments de l'école, l'agence postale communale, la mairie et les logements communaux
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tout document utile à la finalisation de ces marchés.

❖ **Installation abri bus RD 945**

Madame le Maire rappelle le projet d'installation d'un abribus, en partenariat avec la Région, le long de la RD 945 dans le sens Moulins/Montluçon.

L'achat de petites superficies de terrain sera nécessaire afin que l'abribus puisse être installé sur le domaine communal. Un bornage a d'ores et déjà été réalisé par le cabinet Serre Truttmann Mangin Guiriec.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le maire à poursuivre les démarches nécessaires à l'installation de l'abribus, en partenariat avec la Région, le long de la RD 945 dans le sens Moulins/Montluçon
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents utiles à la concrétisation de ce projet.

❖ **Bons achat vêtements 2026**

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la reconduction et le montant des bons d'achat de vêtements attribués aux agents des services techniques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer les bons suivants :
 - Adjoint technique à temps non complet : 100,00 euros
 - Adjoint technique à temps complet : 200,00 euros (dont chaussures de sécurité)
- **DÉCIDE** d'imputer cette dépense à l'article 60636 du budget 2026 soit 400,00 euros
- **CHARGE** le maire de délivrer ces bons aux agents concernés

❖ **Horaires mairie**

Madame le Maire propose un réaménagement des horaires d'ouverture de la mairie comme suit :

- Le lundi de 8h00 à 12h45 et de 13h15 à 16h30 fermé au public
- Le mardi de 8h00 à 12h45 et de 13h15 à 16h30 ouvert au public de 8h00 à 12h00
- Le mercredi de 8h00 à 12h00 ouvert au public
- Le jeudi de 8h00 à 12h45 et de 13h15 à 16h30 ouvert au public de 8h00 à 12h00
- Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ouvert au public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le nouvel aménagement des horaires de la mairie tels que mentionnés ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2026.
- **CHARGE** Madame le maire de faire le nécessaire pour en informer la population.

Questions diverses

- Prochaine réunion le 5 juin 2026 à 20h00 (élection des délégués pour sénatoriales 2026)
- Information intervention gendarmerie sur vidéoprotection
- Réunion commission Ressources humaines : lundi 18 mai à 19h00
- Compte-rendu rendez-vous avec Mme GRULOOS du Conseil Départemental sur les aides financières
- Concours maisons fleuries

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à vingt-trois heures et quinze minutes,
Et ont signé les membres présents,